



INFOS PRATIQUES

CONTINUITÉ DES SERVICES : L'ESPACE CITOYEN

Mis en ligne le 02 avril 2020

COVID-19 CONTINUITÉ DES SERVICES : L'ESPACE CITOYEN



- Pendant la période du confinement, les équipes en charge de l'Espace Citoyen restent à votre service.
- En cas de besoin pour un signalement ayant trait à la voirie, à des branches tombées, etc., n'hésitez pas à laisser un message sur le portail.

<https://www.espace-citoyens.net/treillieres>



#RestezChezVous



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois. Fermeture du 18 juillet au 22 août 2020.